

Fournier André Hervat : Possédant une parcelle  
de 30ares environ dans le lit possible de l'Alpagnon  
en cas de crue importante je voudrais savoir ce  
que j'ai le droit de faire sur cette parcelle,  
Je plus je demande que le droit d'irrigation  
soit maintenu et même développé pour les  
Agriculteurs, et que le maintien du Béal de  
Lempdes II soit assuré.

